



Travailler dans un restaurant alors que je suis auxiliaire de vie

Par **eveliline**, le **28/07/2008** à **16:57**

Je travaille dans une résidence service. Mon directeur a deux entreprises, un restaurant avec 3 serveuses plongeuses, et un sous traitant pour la fourniture et la préparation des repas. Sa deuxième entreprise est un service d'aide à la personne avec les agréments du conseil général pour l'APA. Le service restauration est en déficit depuis quelques mois donc une serveuse va être licenciée et l'entreprise de sous traitance va reprendre les deux autres serveuses. Dans la résidence il y a plusieurs appartements vides qui devraient être loués à des jeunes (entre 16 et 19 ans) apprentis. Cela fonctionnera comme un internat avec repas et petit déjeuner. Notre directeur veut mettre son personnel d'aide à la personne au service du sous traitant restauration 5 heures par jour. En a-t-il le droit ? Si oui doit-il y avoir un avenant à mon contrat ? Puis-je refuser de signer ? Je suis auxiliaire de vie pour personnes âgées et non serveuse plongeuse. Merci de votre aide